

GUIDE DE LA DÉMARCHE / NOTICE

« Demande de labellisation des publics prioritaires dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental de Seine-et-Marne » via démarches-simplifiées.fr

Cette notice vise à guider les partenaires dans le dépôt d'une demande de labellisation des demandes de logement social, pour instruction par les services de la DDETS. Il n'a pas vocation à être diffusé aux usagers.

Dans le cadre de cette démarche, la création d'un compte personnel à l'aide de votre courriel et d'un mot de passe est nécessaire, de même que le numéro SIRET de votre entité.

Une fois identifié, vous disposez de la possibilité de déposer un dossier et de le modifier jusqu'à l'instruction du dossier par les services de la DDETS.

Pour toute demande technique complémentaire (suivre l'avancement de votre dossier, enregistrement du formulaire pour le reprendre ultérieurement), vous pouvez consulter la Foire aux Questions du site démarches-simplifiées.fr : <https://faq.demarches-simplifiees.fr/>

VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

[Au préalable, il convient de vérifier que vous disposez :](#)

- du numéro SIRET de l'organisme au sein duquel vous exercez
- du numéro unique régional de la demande de logement social de l'utilisateur
- du consentement de l'utilisateur à la démarche simplifiée et à l'utilisation de ses données personnelles via le site démarches simplifiées.fr

Il est rappelé que le dossier de demande de logement social dans le SNE doit être à jour et complété de toutes les pièces justificatives dont la liste est jointe à la présente notice.

RAPPELS

- Le demandeur doit être sensibilisé aux droits et obligations du locataire dans le parc social (conditions de vie en logement autonome, rappels des principaux motifs de résiliation d'un bail à savoir défaut de paiement du loyer, défaut d'assurance et troubles de voisinage notamment).

- Le demandeur doit être informé de la tension relative au logement en Île-de-France, et du faible taux de rotation des logements du parc social dans la région. Considérant ces éléments, le demandeur doit être averti que tout refus d'une proposition adaptée à sa situation et qui ne serait pas dûment justifié auprès du bailleur social ou des services de la DDETS pourrait entraîner le réexamen du caractère prioritaire de sa demande.

- **Le renseignement de l'encart « exposé de la situation » (voir ci-après) est indispensable à la bonne instruction du dossier.** Une information détaillée de la situation du demandeur au regard du besoin favorise des propositions adaptées et optimise les chances de relogement.

INSTRUCTION DU DOSSIER PAR LA DDETS

L'instruction des demandes varie de quelques semaines à deux mois maximum.

Les services de la DDETS se réservent le droit de solliciter, au cas par cas et pour les dossiers dont

l'instruction mènerait à première vue à un accord de labellisation, certaines pièces complémentaires.

Pour toute question ou interrogation sur l'utilisation du formulaire, les services de la DDETS se tiennent à disposition des partenaires par e-mail : ddets77-acd@seine-et-marne.gouv.fr et ddets77-communication@seine-et-marne.gouv.fr pour les problèmes techniques uniquement.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES DE LA DÉMARCHE SIMPLIFIÉE

1) Connexion au portail démarche simplifiées.fr <https://www.demarches-simplifiees.fr/>



The screenshot shows the homepage of demarches-simplifiees.fr. At the top left is the logo of the République Française. The main navigation bar includes 'Agent', 'Se connecter', 'Aide', and 'FR'. The central banner features the text 'Effectuer une démarche administrative en ligne' next to an illustration of a laptop with documents and a desk lamp. Below this, a section asks 'Vous souhaitez effectuer une demande auprès d'une administration ?' and provides the text 'Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers en ligne'. Two buttons are visible: 'Comment trouver ma démarche ?' and 'Se connecter'.

2) Procéder à la création de votre compte

Cliquer sur se connecter et suivre les étapes de création si vous ne disposez pas déjà d'un compte France Connect

Connexion à demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

3) Accéder à la démarche en ligne

⇒ en vous rendant sur ce lien <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-l-Emploi-du-Travail-et-des-Solidarites-DDETS/Logement-et-Emploi/Acces-au-logement>

⇒ puis cliquer sur la sous-rubrique ACD

DDETS 77 - Formulaire ACD

 Temps de remplissage estimé : 13 mn

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ? 

Demande de labellisation dans le cadre du protocole d'ACCORD COLLECTIF DÉPARTEMENTAL

DE SEINE-ET-MARNE 2023 – 2026 - [dématérialisation de la fiche navette]

Cette démarche concerne des ménages :

. disposant d'une demande de logement social active et complète ;

. aptes à intégrer un logement autonome ;

. répondant à au moins un critère de l'ACD ;

. accompagnés par un travailleur social habilité et ayant fait l'objet d'un diagnostic social, en qualité de référent de la famille, dans la résolution d'une problématique logement.

À qui s'adresse la démarche ? 

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ? 

Quelle est la durée de remplissage de la démarche ? 

4) Commencer la démarche  renseigner le numéro de SIRET – si vous ne le connaissez pas vous pouvez utiliser l’annuaire entreprise mis à votre disposition



DDETS 77 - Formulaire ACD

 Temps de remplissage estimé : 13 mn

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET ★

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr  ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Une fois votre numéro trouvé, l’écran suivant apparaît, vérifier qu’il s’agit bien de votre organisme et cliquer sur continuer avec ces informations

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement:

Ces informations seront jointes à votre dossier.

CCAS

- Siret : 267 702 702 00015
- Libellé NAF : Action sociale sans hébergement n.e.a.
- Code NAF : 88.99B
- Adresse : CTRE COM ACTION SOCIALE ST PIERRE NEMOUR 7 CHEMIN DE LA MESSE 77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

Les 3 derniers bilans connus de votre entreprise par la Banque de France ont été joints à votre dossier.

→ Autres informations sur l'organisme sur annuaire-entreprises.data.gouv.fr 

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

5) Un numéro de dossier est automatiquement attribué, le dossier en ligne sera détruit automatiquement au bout de 12 mois

DÉMARCHE EN TEST DDETS 77 - Formulaire ACD BROUILLON

Dossier n° 16448785 - En brouillon depuis le 22 février 2024 12:08

Expire le 22/02/2025 (12 mois après la création du dossier)

6) Veuillez noter que les champs avec un astérisque sont obligatoirement à renseigner au cours de la saisie

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

7) Compléter les différents champs du formulaire, veuillez noter que certaines informations ci-dessous sont uniquement collectées à des fins statistiques ? **LA DÉMARCHE COMPREND 7 ÉTAPES**

1. IDENTIFICATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL OU DU REFERENT LOGEMENT DEMANDEUR DE LA LABELLISATION

REPRECISEZ LE GROUPE DE STRUCTURE AUQUEL VOUS APPARTENEZ *

Si votre groupe de structure n'est pas présent dans la liste déroulante, choisir "Autre"

Cet élément est sollicité aux fins de traitement statistique.

- MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
- CENTRE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- ASSOCIATION
- BAILLEUR SOCIAL
- AUTRE

En fonction de la sélection, des informations différentes seront à compléter

? Si choix MDS ou CCAS :

DANS QUELLE VILLE ? *

Choisissez dans la liste (vous pouvez saisir les 3 premières lettres du nom de la ville pour faciliter la saisie)

Cet élément est sollicité aux fins de traitement statistique.

Si choix association

Si vous êtes une association, merci de préciser le nom de votre entité *

Cet élément est sollicité aux fins de traitement statistique.

Si choix Bailleur social

Si vous êtes un bailleur social, merci de sélectionner le nom de votre entité dans la liste *

Si votre entité ne figure pas dans la liste, sélectionnez autre et remplissez le champ correspondant.

Cet élément est sollicité aux fins de traitement statistique.

Si choix « autre »

Merci d'indiquer le nom de votre structure *

Cet élément est sollicité aux fins de traitement statistique.

Renseigner les informations concernant le travailleur social ou le référent logement qui effectue la demande pour le compte du demandeur de logement social

Votre civilité *

Sélectionnez une des valeurs

Madame Monsieur

Votre nom *

Votre prénom *

Votre fonction *

Votre numéro de téléphone *

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

Votre adresse mail *

Format attendu : nom@domaine.fr

Votre adresse postale

Adresse / CP / Ville

Préciser le motif de la demande de labellisation

2. MOTIF DE LA DEMANDE

Sélectionner dans la liste le motif de la demande *

- Première demande de labellisation
- Demande de labellisation après relogement pour situation d'urgence avérée (réservée uniquement aux bailleurs sociaux)

En fonction de la sélection, des informations différentes seront à compléter au niveau des critères de labellisation dans la suite du formulaire en ligne (**partie N°5**)

Renseigner les éléments permettant d'identifier le demandeur de logement

3. IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

Numéro Unique d'Enregistrement de demande de logement social *

Il s'agit d'un numéro de 18 chiffres et/ou lettres qui est communiqué à la validation de l'enregistrement de la demande de logement social.

DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT *

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

CIVILITE DU DEMANDEUR *

Ces indications permettent de retrouver le dossier de demande de logement en cas d'erreur de saisie dans le NUR

Sélectionnez une des valeurs

Madame Monsieur

NOM DE NAISSANCE DU DEMANDEUR *

Ces indications permettent de retrouver le dossier de demande de logement en cas d'erreur de saisie dans le NUR

NOM D'USAGE DU DEMANDEUR (le cas échéant)

Ces indications permettent de retrouver le dossier de demande de logement en cas d'erreur de saisie dans le NUR

PRENOM DU DEMANDEUR *

Ces indications permettent de retrouver le dossier de demande de logement en cas d'erreur de saisie dans le NUR

DATE DE NAISSANCE DU DEMANDEUR *

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

Ces indications permettent de retrouver le dossier de demande de logement en cas d'erreur de saisie dans le NUR

Renseigner les éléments relatifs à la situation du demandeur de logement

4. SITUATION ACTUELLE DU BENEFICIAIRE DE LA LABELLISATION

Quelles sont les conditions actuelles de logement ? *

- Hébergement chez un tiers
- Locataire du parc social
- Locataire du parc privé
- Autres situations

Adresse actuelle du demandeur *

Adresse / CP / VILLE

Quelle est la composition familiale ? *

- Personne isolée
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant (s)
- Famille monoparentale

Préciser la situation matrimoniale *

Préciser le nombre d'adulte(s) *

Préciser le nombre d'adulte(s)

Le cas échéant préciser le nombre d'enfant(s) mineur(s)

Le cas échéant préciser le nombre d'enfant(s)

Le cas échéant préciser le nombre de personnes majeures à charge

Le cas échéant préciser le nombre de pers

Sélectionner le ou les critère(e) au titre duquel (ou desquels), la labellisation est demandée

5. CRITERES DE LABELLISATION

Vous trouverez en téléchargement la notice explicative des critères de labellisation ainsi que les pièces justificatives correspondantes.

L'absence des pièces justificatives nécessaires dans le dossier SNE entrainera la non instruction de la demande.

Critère de saisie *

Vous ne devez choisir que deux critères. Tout autre élément devra être détaillé dans l'exposé de la situation.

Vous devez choisir les critères de la liste suivante :

Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement
Personnes logées temporairement dans un logement de transition
Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée
Personnes exposées à des situations d'habitat indigne
Personnes justifiant de violences au sein du couple, menacées de mariage forcé, victimes de viol ou d'agression sexuelle
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnel
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
Personnes ayant à leur charge un enfant mineur logées dans des locaux sur-occupés ou dans un logement indécent
Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers
Personnes menacées d'expulsion sans relogement
Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance,
Famille monoparentale
Les mutations bailleurs pour les situations de handicap nécessitant un logement PMR et les violences intrafamiliales

exemple de sélection :

Critère de saisie *

Vous ne devez choisir que deux critères. Tout autre élément devra être détaillé dans l'exposé de la situation.

Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement

Personnes menacées d'expulsion sans relogement

=> vous avez accès à la liste des critères et des pièces justificatives correspondantes à insérer dans le dossier SNE dans le formulaire. Un dossier SNE incomplet entraînera la non instruction de la demande de labellisation.

Préciser les éléments de la situation sociale du demandeur

6. EXPOSE DE LA SITUATION

Depuis quand le suivi social est-il mis en place ? *

Format attendu : jj/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

jj / mm / aaaa

Exposé de la situation *

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

Vous présenterez ici les éléments de votre rapport social.

Recueillir le consentement du demandeur

7. RECUEIL DU CONSENTEMENT

Je confirme que le ménage a bien été informé de la démarche *

Une réponse négative à cette question constituera un motif d'ajournement du dossier.

Oui Non

Je confirme que le ménage a été informé des conditions d'utilisation des données personnelles. *

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Tél : 01 75 18 70 00 - adresse : Cité administrative 20 quai H. ROSSIGNOL 77000 MELUN - mail : ddets77-communication@seine-et-marne.gouv.fr

Finalités du traitement : instruction des demandes de labellisation dans le cadre du protocole départemental des accords collectifs départementaux 2023/2023

Base légale du traitement de données : intérêt légitime et recueil du consentement des personnes concernées

Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données : les données sont généralement issues du SNE mais nécessitent d'être actualisées afin de permettre la prise de décision
Le Principe de « minimisation » des données est appliqué. La non actualisation des informations pourrait entraîner une analyse biaisée des situations

Destinataires ou catégories de destinataires des données : Les informations collectées sont à usage exclusif de l'administration et ne seront pas divulguées à des tiers.

Durée de conservation des données : les informations recueillies dans le cadre de cette démarche seront automatiquement détruites 12 mois après instruction.

Les usagers peuvent contacter le service aux coordonnées citées supra (droits d'accès, de rectification, d'effacement, droit au retrait du consentement).

Oui Non

Déposer ici le formulaire signé par le travailleur social et le ménage demandeur

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

J'ai bien vérifié la demande de logement social et elle comporte l'ensemble des pièces justificatives. *

Sans pièces justificatives dans le SNE, la demande ne sera pas instruite.

Oui Non

Afin de s'assurer du consentement des personnes, une double vérification est effectuée à travers les réponses aux questions dans le formulaire de saisie en ligne et la signature d'un document à télécharger.

Vous avez complété toutes les rubriques, maintenant vous pouvez déposer votre dossier

A noter :

Tout au long de la procédure, vous recevrez des e-mails automatiques correspondant au suivi du dossier, à l'adresse communiquée au moment de la connexion « FranceConnect » et vous pouvez avoir accès à un document justificatif du dépôt d'un dossier.

Le téléservice dispose d'une messagerie interne destinée aux échanges avec le service accès au logement. Le service en tant que de besoin prendra contact avec vous directement dans cette messagerie.

Pour toute difficulté d'utilisation liée à la démarche, vous pouvez adresser un mail à ddets77-communication@seine-et-marne.gouv.fr (ce service intervient en appui technique et ne répondra donc pas à des demandes concernant les dossiers).